systèmes exagérément protecteur réside principalement dans l'affaiblissement corrélatif des industries nationales orientées vers l'exportation, car cet affaiblissement contribue à aggraver les charges de la production toute entière.

Notre conclusion sera donc la suivante: les difficultés auxquelles les producteurs français ont à faire face présentement, tiennent sans doute au niveau trop élevé de leurs prix de revient par rapport aux possibilités d'achat de leur clientèle. Mais il serait illusoire, à notre avis, de prétendre remédier à ce mal par de nouvelles mesures de contingentement ou de relèvements tarifaires, alors que nous sommes devenus — toutes les statistiques et toutes les constatations des voyageurs en font foi — l'un des pays les plus chers du monde.

Nous tenons d'ailleurs à attirer votre bienveillante attention, Monsieur le Ministre, sur un autre danger: celui qui consiste, pour les particuliers, pour les groupements ou même pour les Gouvernements, à approuver du bout des lèvres le principe de la démobilisation douanière en général, quitte à réclamer ensuite des relèvements partiels pour telle ou telle branche de la production nationale, soi-disant insuffisamment protégée. Cette procédure classique présente, à notre avis, un très sérieux inconvénient: les relèvements fragmentaires de cette nature se traduisent invariablement par des représailles exercées par les pays étrangers visés contre nos principales industries d'exportation, et l'on arrive fréquemment à sacrifier de gros chiffres d'affaires à l'exportation avec, pour contre-partie, une réduction insignifiante des tonnages importés.

Nous pourrions ajouter qu'à l'heure actuelle, la limitation à outrance des importations a pour effet de réduire de plus en plus les possibilités de règlement de nos clients, tant en ce qui concerne nos créances arriérées, et que toute politique douanière exagérément protectionniste ne peut, à cet égard, que contribuer à aggraver l'anarchie monétaire internationale et à ruiner les créanciers français.

Le Comité central de la Laine termine sa lettre en se déclarant d'accord avec la Confédération générale de la production française, quant à la nécessité de ne plus accorder la clause de la nation la plus favorisée qu'à titre conditionnel et limité, et de ne traiter désormais que sur la base de la réciprocité. Il ajoute, qu'à son sens, l'heure de la déflation douanière a désormais sonné. Aussi bien l'industrie lainière a-t-elle donné l'exemple, en entamant, voici bientôt un an, des conversations avec les industries lainières des autres pays européens, affiliées à la Fédération lainière internationale.

Le projet d'accord — dit la lettre du Comité Central — déjà signé par les groupements belge, hollandais et français, et qui continue à faire l'objet de tractations très actives, notamment avec l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, vise à la réduction progressive et réciproque des droits de douane dans tous les pays européens transformateurs de laine. Il marque la volonté bien arrêtée de notre industrie de marcher résolument dans la voie de la démobilisation douanière. Nous ne saurions donc trop prier le Gouvernement français de tenir compte de cet état de choses lors des pourparlers franco-allemands...

LE CONGRÈS des Anciens combattants républicains, à Amiens

M. Berthod, ministre des Pensions rassure les Anciens combattants sur les intentions du gouvernement à leur égard

M. Aimé Berthod, ministre des Pensions, parlant à Amiens, lundi, à un banquet de clôture d'anciens combattants, a rappelé les lourdes échéances auxquelles le gouvernement de M. Herriot doit faire face. M. Aimé Berthod a demandé aux A. C. de ne pas s'émouvoir à l'avance des mesures dont on les prétend menacés.

Avant même de connaître les projets du Gouvernement, peut-on croire opportun de les commenter avec pessimisme et de donner le signal d'une agitation dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est prématurée. On fait une énumération impressionnante: retenue générale de cinq pour cent sur toutes les pensions et allocations; suppression des pensions inférieures à 20 ou à 40%; recul de l'entrée en jouissance de la retraite du combattant à 55, 60 ou même 65 ans, etc. Or, rien de tout cela n'est exact.

Comme au mois de juillet, le ministre des Pensions a tenu la promesse qu'il avait faite à ses camarades. Il a plaidé leur cause au sein du Gouvernement et il est heureux de pouvoir dire qu'il a, dans une très large mesure, gagné son procès.

Certains sacrifices, dit encore M. Berthod, seront-ils demandés, cependant, aux anciens combattants. Ceux-ci ont toujours déclaré qu'ils ne s'y refuseraient pas, à condition qu'on s'adresse à eux en dernier lieu et qu'on n'oublie pas leur qualité, maintes fois proclamée, de créanciers privilégiés de la nation.

Le Gouvernement veut compter d'abord sur eux pour l'aider à mettre fin à certains abus dont l'opinion publique s'est émue. Ils se refuseront à toute solidarité avec ces « resquilleurs de l'arrière » qui ont réussi à se faire attribuer des pensions qui n'ont aucun rapport avec une participation quelconque à la rude vie du front.

La tempête sur la côte boulonnaise

Un marin est jeté à l'eau et noyé

La tempête qui a sévi dimanche et lundi sur la côte boulonnaise a été très violente. La mer était démontée et l'eau envahissait la digue Sainte-Beuve, interrompant toute la circulation.

De plus, on a appris lundi qu'un accident mortel s'était produit à bord du bateau dépêche « Pierre-Gustave ». Un marin du Portel, M. Ladea, marié, sans enfant, a été atteint par un panneau et jeté à la mer. Il a été englouti par les vagues avant qu'on ait pu lui porter secours.

Dernières Nouvelles Sportives

LES GRANDS MATCHES DE BOXE

Une victoire et une défaite françaises

Marcel Thil bat Len Johnson par abandon au 8me round

Il n'avait pas mis en jeu son titre de champion du monde des poids moyens

Paris, 31 octobre. — Le champion du monde poids moyen Marcel Thil a, ce soir au Palais des Sports, devant une assistance record, remporté une nouvelle et magnifique victoire devant le mulâtre anglais Len Johnson. En effet, le Français obligea son adversaire à abandonner à la huitième reprise, après l'avoir dominé pendant les sept rounds.

Len Johnson était pourtant ce soir en belle forme et il le prouva en résistant aux multiples coups que lui asséna le puissant champion français, car, indiscutablement, il fallait une vitalité extraordinaire à l'Anglais pour tenir sept rounds devant un Thil déchaîné.

Le Français, extrêmement confiant, « bagarra » dès le début, ne laissant aucun répit à son adversaire qui, chose curieuse, fut pris de vitesse par Thil, généralement assez lent. Aussi la victoire du champion du monde est-elle des plus significatives et prouve que le titre qu'il enleva à Gorilla Jones est en bonnes mains.

1er round : Johnson travaille du gauche et tente de placer des crochets du droit très courts. Il ne peut cependant empêcher Thil d'entrer en corps à corps et d'y faire d'excellent travail des deux mains.

2e round : De suite Thil attaque en prenant l'Anglais de vitesse, place de nombreux gauches à la mâchoire. Johnston ne fait absolument rien. Il est nettement dominé durant toute la reprise.

3e round : D'entrée Thil place quatre gauches et une droite puis, poursuivant son forcing, touche quand et où il veut Len Johnston. Celui-ci, désemparé, se tient sur la défensive, n'amorçant aucune attaque.

4e round : Ce round est meilleur pour l'Anglais, mais Thil y accuse quand même un net avantage par ses gauches et droits qui prennent l'Anglais de vitesse.

5e round : Johnston essaie par ses gauches de tenir Thil à distance ; il y parvient un moment, mais soudain reçoit un gauche suivi d'un uppercut qui lui ouvrent le nez. Dès lors, Thil domine à nouveau largement.

6e round : Johnston réussit une belle droite, mais Thil se met en colère et malmène l'Anglais par de courts uppercuts. Johnston tente de réagir mais en vain, et termine difficilement cette reprise.

7e round : L'Anglais joue du gauche mais Thil le tient en corps à corps et passe un formidable uppercut. L'Anglais flotte et est groggy. Grâce à une vitalité remarquable, il parvient à atteindre la fin du round qui retentit alors que Thil vient de réussir une nouvelle droite qui ébranle une seconde fois le mulâtre.

La face en sang, l'Anglais regagne péniblement sa chaise et ne se relève pas au moment où le gong annonce le commencement de la 8e reprise.

Thil est déclaré vainqueur par abandon au 8e round.

Autres combats

Diebolt bat Dumoulin par arrêt de l'arbitre au 2e round. — Beaux bat Fabre aux points en 6 rounds. — Rusticoli (Italien) bat Haszka (Polonais) par arrêt de l'arbitre au 3e round. — Dick Helmour (Californien) bat Rempasti (Italien) aux points en 6 rounds. — Stanley (Américain) bat Oseront aux points, en 4 rounds. Le Suédois Anderson bat l'Anglais Georges Brown aux points, en 10 reprises.

L'Anglais Jack Brown bat Young Perez, par abandon au 13me round

et devient champion du monde des poids mouches

Manchester, 31 octobre. — Dans le match pour le titre de champion du monde des poids mouche qui s'est disputé ce soir à Manchester entre le Français-Tunisien Young Perez, détenteur du titre, et l'Anglais Jack Brown, de Manchester, ce dernier a remporté la victoire par abandon de Perez au treizième round.

C'est en somme par un K.-O. technique, ses seconds ayant jeté l'éponge, au 13me round, que l'Anglais Jack Brown a enlevé à Young Perez son titre de champion mondial de poids mouche.

Jusqu'à ce moment les chances étaient à peu près égales et on peut se demander si le résultat n'aurait pas été différent si Perez avait pu prolonger le combat jusqu'au 15me round. Car jusque-là Brown n'avait qu'une faible marge de points et il lui fallait un K.-O. pour être certain du résultat.

Perez qui avait ouvert la lutte par une attaque foudroyante avait, pendant les trois premières reprises tout à fait désorienté son adversaire par sa rapidité, et l'Anglais incapable de résister encaissa quantité de coups au corps qui l'affaiblirent visiblement.

A la fin du 5me round, Perez dominait nettement. Mais à ce moment Brown se ressaisit et, au 6me round, il semblait tenir son adversaire stupéfié à sa merci.

Il ne sut conserver toutefois cet avantage que jusqu'au septième round.

A partir de ce moment, ce fut au tour de Pérez de reprendre le dessus et, au dixième round, il attaque vigoureusement son adversaire et regagne des points.

Il paraît devoir l'emporter, lorsqu'au treizième round Brown le poursuivant avec furie tout autour du ring, après une succession de gauches et de droits à la mâchoire réussit, par deux coups du droit au corps et à la mâchoire, à abattre le Français qui tombe sur les genoux.

Pérez tenta vainement de se ressaisir, mais il ne réussit qu'à se faire acculer à la corde sous une pluie de coups bien dirigés.

C'est alors que ses seconds voyant qu'il encaissait sans pouvoir réagir se décidèrent à jeter l'éponge.

FOOTBALL-RUGBY

Les relations franco-allemandes

Berlin, 31 octobre. — La Fédération allemande a interdit à l'équipe de rugby de Dusseldorf de disputer les matches conclus tant à Nantes qu'à Paris, avec les clubs français.

Une assemblée générale de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Nord à Lille

Dimanche, la Fédération du Nord du Parti radical et radical-socialiste a tenu, à Lille, une assemblée générale sous la présidence de M. Emile Roche, entouré de MM. Berez, Demesmay, sénateurs ; Lucien Lartillier, secrétaire général de la Fédération ; Tête, Quinet, Gahide, Jean Lévy, etc...

M. Daniel-Vincent s'était fait excuser.

La démission de M. Spriet vice-président

En ouvrant la séance, M. Roche donne lecture de deux lettres de M. Spriet, adjoint au maire, qui, à la suite de l'attitude prise à son égard lors des dernières élections sénatoriales, fait connaître qu'il donne sa démission de vice-président de la Fédération et de président de la section lilloise du Parti radical-socialiste.

Une motion

En fin de séance, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

La Fédération du Nord, consciente de la gravité de la crise économique, politique et morale que traverse le monde et convaincue que cette crise ne peut être surmontée que par un grand effort de coopération internationale.

Considérant qu'il est urgent, pour la défense de la civilisation menacée, de substituer dans tous les domaines, les collaborateurs à la concurrence que, notamment, tous les différends pouvant exister actuellement entre la France et d'autres Etats, doivent être abordés dans un esprit de conciliation et avec le désir de faire triompher des solutions d'équité.

Approuve la déclaration du groupement radical et lui fait confiance pour pratiquer une politique fondée sur les principes suivants :

1° Respect des principes pris par le Parti de la S. D. N., notamment en ce qui concerne les condamnations de toute agression ;

2° Réduction générale des armements effectivement contrôlée et extension des pouvoirs de la Société des Nations pour assurer l'égalité des peuples dans la réussite internationale;

3° Suppression dans tous les pays de la fabrication privée des armes et contrôle de toutes les fabrications et du commerce des armes et engins de guerre.

La Fédération du Nord demande en outre que le Groupement, sous le contrôle du Parti, assure l'exécution du programme pacifique et économique voté dans ses différents congrès.

Que le Gouvernement exige de la part de son administration le dévouement absolu qu'il peut attendre d'un personnel nettement républicain et qu'il n'hésite pas à congédier ceux qui détruisent ou tentent de détruire dans leur région les efforts des militants sincères.

Les élections prud'homales et l'importance du vote

C'est le dimanche 6 novembre qu'ont lieu les élections prud'homales.

A ce sujet, le Comité d'entente intersyndicale des voyageurs, représentants et placiers et des Syndicats libres d'employés tient à rappeler aux électeurs de la Section commerciale l'importance du vote de dimanche prochain concernant leurs intérêts professionnels. Chaque année des cas très nombreux portant sur des litiges professionnels sont portés en conciliation ou sont l'objet d'un jugement. Dans la période de crise économique que nous traversons, le rôle du conseiller prud'homme revêt une importance particulière en raison des difficultés qui lui sont soumises, plus nombreuses que de coutume.

C'est pourquoi le Comité d'entente intersyndicale tient à dire que si les candidats qu'il présente sont prêts à assumer les charges délicates de conseiller prud'homme et à se dévouer ainsi pour l'intérêt général de la profession, ces candidats espèrent pourtant que de leur part, les employés leur donneront une marque d'encouragement en voulant bien participer au vote dès le premier tour.

Le Comité d'entente intersyndicale rappelle que les candidats qu'il présente sont:

A Roubaix

1re Catégorie commerciale: Gérard Landman.

2e Catégorie commerciale: Eugène Deffontaine.

A Tourcoing

1re Catégorie commerciale: Maurice Desmettre.

2e Catégorie commerciale: Eugène Bentin.

L'AFFAIRE DE SECLIN

La jeune fille et son ravisseur ont été confrontés

M. Glorian, juge d'instruction, s'est transporté hier à Seclin pour continuer l'enquête relative à l'aventure tragique qu'une jeune dactylo lilloise, Mlle Yvonne Deliège, a vécue dans cette ville.

M. Glorian, qui avait fait aussi amener l'inculpé, Jean Gruson, à Seclin, s'est rendu à l'hôpital de cette localité où il a mis en présence la jeune fille et son « ravisseur ».

Yvonne Deliège a formellement reconnu l'automobiliste qui, d'ailleurs, on le sait, a avoué avoir emmené la jeune fille dans sa voiture.

La dactylo a maintenu ses déclarations en ce qui concerne les violences dont elle a été l'objet de la part de Gruson. Ce dernier a également confirmé ses précédentes déclarations.

Une femme tombe d'un train près d'Ailly-sur-Noye et se blesse

Lundi après-midi, Mme Antoinette Malebrouck, 45 ans, est tombée d'un train se dirigeant sur Amiens, peu après la gare d'Ailly-sur-Noye. Mme Malebrouck, très grièvement blessée, a été transportée à l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

Les fonctionnaires du Nord et du Pas-de-Calais contre la diminution des traitements

On nous communique:

Les fonctionnaires et salariés de l'industrie et du commerce, réunis le dimanche 30 octobre, en la salle du Conservatoire de Lille, en un meeting organisé par la F. A. des fonctionnaires, en accord avec le cartel unitaire et les services publics, s'élèvent contre la prétention du gouvernement de diminuer les traitements des fonctionnaires.

Ils considèrent :

1° Que cette prétention est un reniement formel des engagements souscrits par les parlementaires au cours de la dernière campagne électorale, reniement que discrédite le régime parlementaire et dont les classes laborieuses sauront se souvenir;

2° Que cette politique d'économies budgétaires à la petite semaine au détriment des travailleurs, fait apparaître nettement que le gouvernement subit les directives impérieuses des puissances d'argent.

D'autre part, étant donné que le coût de la vie n'a pas diminué;

Que la revalorisation de 1930 est notoirement insuffisante;

Que les fonctionnaires et les salariés sont à peu près les seuls à payer l'intégralité de leurs impôts;

Déclarent qu'ils se refusent à envisager la possibilité d'une réduction de traitement et par conséquent une collaboration avec le gouvernement en vue de pratiquer la politique néfaste du marchandage devant aboutir inéluctablement à une amputation des traitements.

Ils regrettent que des camarades aient envisagé la possibilité d'une pareille collaboration et, en conséquence, répudient dans son entier l'article 6 destiné uniquement à permettre l'offensive gouvernementale et à favoriser les exigences d'une féodalité économique et bancaire tutrice du gouvernement.

Affirment solennellement leur volonté de résistance et d'action et préconisent au premier plan pour sauver le budget d'abord, les deux moyens suivants :

1° Diminuer les budgets de la guerre et de la marine;

2° Prendre l'argent où il est en renforçant le contrôle fiscal et en pénalisant exemplairement les fraudeurs qui ne sont ni des fonctionnaires, ni des salariés.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 31 octobre.

Ventes et importations, nulles: Américain, baisse 13; Brésilien, baisse 13; Egyptien, baisse 10 à 16.

Terme	New-York Préc.	New-York Jour	Nouv. cours	Nouv. cours	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour
Disp....	6.20	6.15	—	—	6.15	6.11
Nov....	6.05	5.98	—	—	—	—
Déc....	6.13	6.06	—	—	6.10	6.06
Janvier	6.16	6.10	—	—	6.13	6.10
Février	6.20	6.15	—	—	—	—
Mars...	6.25	6.21	—	—	6.24	6.20
Avril...	6.30	6.25	—	—	—	—
Mai....	6.35	6.30	—	—	6.34	6.29
Juin....	6.41	6.35	—	—	—	—
Juillet..	6.47	6.41	—	—	6.45	6.41
Août....	6.50	6.46	—	—	—	—
Sept....	6.65	6.51	—	—	—	—
Octobre	6.61	6.55	—	—	6.58	6.54

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe. 69.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 10.000; France et Continent, 56.000; Japon et Chine, 11.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 86.65; sur Bruxelles, 236.35; Esc. hors banque, 0 3/4 à 0 13/16; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York: Sur Paris, 3.92 3/4; Câb. transf. 3.2868; sur Bruxelles, 13.90.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 303; A terme : Sur décembre, 98; janvier, 96; mars, 93; mai, 97; juillet, 101; septembre, 105. — Ventes, 7.000 tonnes.

LES VENTES DE LAINES

Sydney, 31 octobre. — Marché inchangé.

Melbourne, 31 octobre. — Marché très ferme. Tous les pays sont aux achats.

MORT DE M. Fern. FLORQUIN Père

Les membres de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles apprendront avec peine le deuil qui frappe leur cher président, M. Fernand Florquin, en la personne de son père.

M. Fernand Florquin père est décédé lundi, dans sa 84e année.

Ancien élève des cours académiques ayant précédé l'Ecole nationale des Arts et Industries textiles, il était certainement le doyen des élèves sortis de cette école. Il était également le doyen des dessinateurs industriels. Il laisse un bel exemple, ayant toujours aimé le travail qu'il n'abandonna que lorsque la maladie l'y obligea, il y a quelques semaines.

M. Florquin avait dirigé l'assemblée générale de dimanche dans l'appréhension de ce douloureux événement. Nous nous joignons à tous les sociétaires pour le prier d'agréer, ainsi que sa famille, l'expression de nos vives condoléances.

Les funérailles de M. Florquin auront lieu le vendredi 4 novembre, à 9 h. 30, en l'église Saint-Sépulcre.

IL N'EXISTE PAS d'appareil mieux conçu que la nouvelle SALAMANDRE 1932. Dépôt : DUPUIS, 28, rue St-Georges, Rx. 35810d

A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MILITAIRES BELGES ET INVALIDES DE LA GUERRE

Le dimanche 6 novembre, à 14 h. 30, aura lieu une grande assemblée générale obligatoire, sous la présidence de M. Kerckof, président de la section de France, vice-président du Conseil fédéral F.N.I. à Bruxelles et de M. Moerman Bauduin, président d'honneur de la section.

A l'ordre du jour de cette grande manifestation figure: la remise des diplômes et médailles de la Reconnaissance de la F.N.I. à ses dévoués membres bienfaiteurs par M. Kerckof, délégué officiel.

M. Thaune, consul général de Belgique, remettra officiellement les ordres nationaux aux grands invalides de la guerre dont les noms suivent:

Ordre de Léopold II: MM. Armand Moerman, 269, rue des Ogiers, à Croix; Charles Rommens, 178, rue de Tourcoing, à Roubaix; Charles Raymackers, 29, rue Desaix, à Roubaix.

La médaille du Volontaire de guerre: M. Louis Van Soye, grand mutilé, chevalier de l'Ordre de Léopold II, 74, rue de Rome, cour Olivier, 7, Roubaix.

La médaille militaire: M. Fernand Matheus, trésorier de notre section, 96, rue de la Gare, à Roubaix.

Sont invités cordialement tous les invalides de la guerre, les combattants belges et français, combattants et mutilés. Cette émouvante cérémonie se tiendra au local, 126, rue de la Gare, à Roubaix. Les dames sont admises.

DEGUSTEZ TOUS la PERLE MEYERBEER 5°5, qualité incomparable et inimitable, avec ristournes. 34277

Les sociétés musicales roubaisiennes au festival de Calais

Dimanche matin, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Calais, le tirage au sort des primes du festival permanent. Nous y relevons:

Primes d'aubades: 50 fr., Les Joyeux Accordéonistes du Cul-de-Four à Roubaix.

Primes générales de participation: 2.000 fr., Chorale l'Epeuloise, de Roubaix; 100 fr., Les Joyeux Accordéonistes du Cul-de-Four, à Roubaix.

M. Henri Leclercq, président de la Chorale l'Epeuloise, laisse une somme de 100 francs pour la Caisse de chômage de Calais.

Une auto tamponnée

M. Pierre Percke, employé, demeurant boulevard de Lyon, avait laissé stationner son automobile, à quelques pas de son domicile dimanche vers 17 h. 30.

En passant une camionnette a tamponné la voiture et l'a endommagée assez fortement.

L'auteur de cet accident ne s'est pas arrêté et s'est dirigé vers la Place du Travail.

Le signalement de la voiture a été donné à la police, qui a ouvert une enquête.

UN TRISTE INDIVIDU. — M. Demelle, commissaire de police de permanence, a mis en état d'arrestation un monteur de jacquards, Etienne Deschamps, 52 ans, domicilié 66, rue de Gênes, cour Debailly, 4. Cet individu est accusé d'avoir accosté dans la rue de Mouveaux, samedi soir, vers 19 h. 30, une petite fille, Denise Selosse, âgée de 11 ans, domiciliée rue Cuvier, 50, et d'avoir tenté de l'entraîner dans un chantier.

LEPOUTRE-SIX & Cie
16, Rue de l'Ouest, 16 — ROUBAIX
DÉPOSITAIRE EXCLUSIF DU
COKE C.B. Téléph. 863 Rx.
CE COMBUSTIBLE EST LOURD ET RESISTANT COMME L'ANTHRACITE. SON PRIX EST DE BEAUCOUP INFÉRIEUR. — FAITES UN ESSAI. 35864d

CROIX

LE FOYER LAIQUE DU JEUDI. — Les services municipaux chargés de la répartition des cartes d'admission au Foyer Laïque du Jeudi viennent de terminer la distribution. Les parents dont les enfants ne seraient pas encore en possession de cette carte pourront faire le nécessaire pour l'inscription mercredi 2 novembre, au Bureau des Assurances (Maison des Œuvres Sociales), 16 bis, place de la République, à Croix; pour les autres, le chef de famille tracera d'un trait les sports dont il refuse la pratique à ses enfants et signera à l'endroit indiqué, donnant ainsi son autorisation pour le reste. La question d'aptitude sera tranchée par une visite médicale de M. le Docteur Ducamp, le mercredi 2 novembre, au Dispensaire de la Maison des Œuvres Sociales, à 15 h. pour les filles, à 15 h. 45 pour les garçons. Les enfants à examiner devront être porteurs de leur carte d'admission revêtue de l'autorisation des parents. Des instructions écrites seront données aux 60 garçons qui, le lendemain matin jeudi 3 novembre, seront rassemblés dans le parc de l'Hôtel de Ville, à 8 h. 15. Les enfants seront à jeun et porteurs d'une serviette propre; ils seront conduits en voiture aux Bains Municipaux de Tourcoing pour être initiés à la natation, sous la haute direction de M. Beulque et de ses dévoués collaborateurs. A la sortie de l'eau, un déjeuner sera remis à chaque enfant par les soins du personnel de la Ville de Croix; ils seront ramenés au point de départ à 10 h. 40.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Aujourd'hui mardi, rendez-vous au siège à 9 h. 45, en tenue, pèlerine et petit pupitre. La répétition du mercredi 2 novembre est reportée au vendredi 4 novembre à [illegible] h.

A L'HARMONIE MUTUELLE. — Rassemblement des musiciens, tambours et clairons aujourd'hui mardi, à 10 h., chez M. Sory, rue Holden, 45.

WASQUEHAL

Natif de Roubaix, l'adjudant-chef Alfred Roussel dont la famille habite maintenant Wasquehal meurt en service commandé à Kayes (Sénégal)

M. le maire de Wasquehal, vient de recevoir ces jours derniers, une dépêche du ministère de la Guerre annonçant le décès d'un sous-officier du génie décédé en service commandé à Kayes (Sénégal) après quelques jours de maladie. Il s'agissait de M. Alfred Roussel, adjudant-chef au 3e Génie, dont la famille habite Wasquehal, 3 rue Voltaire, qui fut prévenue avec tous les ménagements désirables en pareille circonstance.

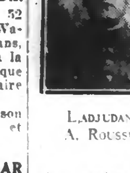

L'ADJUDANT A. ROUSSEL

Engagé à 18 ans au 1er Génie à Versailles, le sapeur Alfred Roussel, né le 20 septembre 1901 à Roubaix, conquit bien vite ses premiers grades et à 25 ans, il était déjà adjudant-chef et paraissait appelé à une brillante carrière, car en tant que sous-officier consciencieux et intelligent, il avait pour lui l'estime de ses chefs.

Marié en 1922, il fut, sur sa demande affecté au 3e Génie à Arras où en pleine force de l'âge, il put donner la mesure de ses moyens. Bientôt il eut le bonheur d'être l'heureux papa de trois petits enfants actuellement âgés de 9 ans, 8 ans et 4 ans. Malheureusement, le destin impitoyable emporta, il y a un an, la compagne de sa vie qui mourut presque subitement à Arras. Très affligé de la mort de son épouse, le sous-officier plaça ses 3 enfants auprès de sa mère et de sa sœur, Mme Bouket Roussel, 3, rue Voltaire à Wasquehal et demanda à partir très loin aux colonies. C'est ainsi que bientôt il fut affecté au service spécial des travaux « Ponts et chemins de fer » à Diamou, près de Kayes où avec courage il se mit à la besogne. Les services qu'il rendit lui permirent d'être proposé au grade de sous-lieutenant par le général Lagarde, commandant supérieur des troupes d'Algérie, qui depuis longtemps s'intéressait à l'adjudant-chef Roussel.

Le destin fatal devait interrompre malheureusement une carrière qui s'annonçait très belle, l'adjudant-chef Alfred Roussel, terrassé par le climat et aussi, il faut bien le dire, miné par le chagrin, est mort le 23 octobre à l'hôpital militaire de Kayes (Sénégal). Nous présentons à sa famille, en cette douloureuse circonstance, l'expression de nos plus vives condoléances.

Roubaix

Aujourd'hui, mardi 1er novembre :

Aujourd'hui, Toussaint; demain, Commémoration des Morts.

Soleil : Lever, 6 h. 38; coucher, 16 h. 30.

Lune : Nouvelle du 29, premier quartier le 5.

Bulletin météorologique pour la journée du 1er novembre (Région Nord) : Temps médiocre, ciel demi couvert, se couvrant progressivement par l'Ouest avec pluies; vent assez fort ou fort du Nord-Ouest, passant à Ouest, modéré; minimum de température en baisse sur la nuit précédente.

Pharmaciens de garde : MM. Magron, 32, rue du Maréchal-Foch; Noyon, 52, rue Voltaire.

Caisse d'Epargne : Caisse fermée.

Concert de Carillon : de 11 h. 30 à 12 h.

Le meeting monstre des Combattants roubaisiens et des environs

L'annonce que nous avons faite de l'organisation d'un meeting, le dimanche 6 novembre, à l'Hippodrome de Roubaix, auquel tous les combattants porteurs de la carte verte sont invités, a fait sensation dans notre ville et dans les communes voisines. On nous assure que plus de cinq mille mutilés et combattants y prendront part, soit dans la salle, soit à l'extérieur, où des hauts parleurs vont être placés, permettant à ceux qui n'auront pu y trouver place, d'entendre les discours qui seront prononcés par MM. Maurice Gibon, président des mutilés ; A. Robyn, président de la Fraternelle des combattants ; Dubrunfaut, président des combattants républicains et René Grutzinsky, président des médaillés militaires.

A 11 heures, les discours terminés, un cortège se formera ayant en tête les drapeaux des sociétés et sections de combattants et victimes de la guerre de Roubaix-Lannoy et leurs cantons, le Comité du Cartel, les divers comités des sociétés composant ce Cartel, les mutilés et tous les combattants.

Ce cortège suivra le boulevard Gambetta, la rue du Maréchal-Foch, pour se rendre à la Mairie, où les délégués entreront pour remettre à l'Administration municipale l'ordre du jour qui aura été voté précédemment. En passant devant le monument aux morts, les survivants de la grande guerre s'inclineront, mais sans s'arrêter.

Après la réception par les autorités, le cortège se disloquera.

Le Comité organisateur est persuadé que cette manifestation se passera dans le plus grand calme et avec dignité, les combattants faisant eux-mêmes la police.

HALLE FLIPO. Beurre extra. 20. Café, 15. Baisse Gruyère extra. 12 fr. le kilog.

Le petit drame de la rue d'Italie a son épilogue devant le Tribunal correctionnel de Lille

L'auteur des deux coups de revolver est condamné à 48 heures de prison avec sursis et 16 francs d'amende

Le 9 juillet, dans l'après-midi, un sieur Catrix rentrait chez lui, rue d'Italie, cour Boitter, à Roubaix. Il venait de toucher son allocation de chômage et suivant son habitude il chercha querelle à sa femme sous un prétexte futile.

Celui qu'il découvrit ce jour-là était la mauvaise qualité de la bière qui lui était présentée. Sa femme docile alla chercher un autre pot. Mais, cela ne calma pas Catrix qui se mit à frapper sa femme et ses enfants.

Mme Catrix alla chercher son gendre, M. Fernand Cointrel, 28 ans, magasinier, qui habite en face de chez elle. Celui-ci intervint et voulut calmer son beau-père et protéger sa mère et ses frère et sœur. Comme il n'y parvenait pas, il tira deux coups de revolver dans la direction de Catrix qui fut atteint à l'abdomen et à la hanche; il fut assez sérieusement blessé.

Ces coups de revolver valurent à Cointrel de comparaître hier devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Tandis que l'inculpé est très bien considéré dans le quartier, qu'il passe pour un homme sérieux, tranquille et travailleur, la victime est notée comme s'adonnant à l'ivrognerie et exerçant des violences sur les membres de sa famille.

C'est ainsi que l'an dernier, il brisa à coups de revolver les portraits de famille. C'est d'ailleurs depuis ce jour que Cointrel a fait l'acquisition d'un revolver.

Un seul témoin est entendu: M. Carlos Tettelin, chez qui le blessé se réfugia.

M. le substitut Espinasse se refuse à dire que Cointrel se trouvait en état de légitime défense. Il demande toutefois que dans l'application de la peine, le Tribunal tienne compte de la différence des renseignements recueillis sur les acteurs de ce drame.

Après plaidoirie de Me Goethals, le Tribunal a condamné Cointrel à quarante-huit heures d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis et à 16 fr. d'amende.

Prêts sur maisons. Intérêts et frais moins qu'ailleurs. 9, rue Daubenton, Rx. 34214

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Les Etats-Unis et le Canada par Me Daumas

La Société de géographie ouvrait lundi soir la série de ses conférences d'hiver par une brillante causerie de Me Daumas, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur les Etats-Unis et le Canada.

En ouvrant la soirée qui avait attiré une foule considérable dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Jules Cléty, secrétaire de la Société de géographie, remplaçant M. Paul Motte, empêché par un deuil cruel, rappela que cette année marquait le cinquantenaire de la vaillante société et il souligna entre autres l'opportunité de l'aide qu'on pouvait apporter au groupement en envoyant des adhésions, soit chez M. Paul Motte, 82, boulevard de Paris, soit chez M. Jules Cléty, 40, rue du Général Sarrail.

Le secrétaire de la Société adressa aussi des remerciements à M. Declercq, opérateur de l'Ecole, qui, depuis 1894, prête son concours pour les projections pendant les conférences et qui va prendre sa retraite.

Me Daumas, titulaire de la médaille d'argent de la société et l'un des conférenciers les plus goûtés des soirées de la société, narra ensuite, avec l'esprit et l'élégance qui en font un conteur remarquable, le voyage qu'il fit avec des confrères du barreau parisien et du barreau britannique au Canada et aux Etats-Unis.

Après avoir touché Québec, le voyageur s'extasie sur les traces qui demeurent de la civilisation française, puis par degrés, pour ainsi dire, il va initier son auditoire à la compréhension de la civilisation américaine par l'étude des villes, de leur architecture et de leur mouvement.

Après Montréal et Toronto, le conférencier rend la traditionnelle visite aux chutes du Niagara. Puis de là il passe dans les Etats-Unis et à Détroit reçoit le premier choc de la formidable installation des ateliers d'automobiles. Chicago avec sa vie intense ; Washington avec son air réservé de vieille province, attirent l'attention du Français et lui suggèrent toutes sortes de réflexions qui peuvent se traduire, en fin de compte, après Baltimore, après Boston et après New-York, par l'épithète de formidable.

Car tout est au superlatif aux Etats-Unis, depuis les gratte-ciel jusqu'aux lacs qui sont des mers intérieures et depuis... Borah jusqu'à Rockfeller.

L'hospitalité américaine est hautement appréciable même si elle est peu... humide et Me Daumas en terminant, souhaite que les Etats-Unis et la France arrivent à se mieux connaître et à conclure un mariage de raison plutôt qu'à céder à des engouements sans lendemain.

LES AUTEURS D'UNE RIXE RUE DE LA GUINGUETTE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Dans la nuit du 31 juillet dernier, une rixe éclatait entre trois individus dans un estaminet portant le numéro 42 de la rue de la Guinguette. Il s'agissait de Fernand Duquesne, 28 ans, chauffeur d'automobile, même rue ; Adolphe Hauttekeeke, 29 ans, encolleur, rue de la Guinguette et un sieur Edouard Hoste, manœuvre à Roubaix, même rue.

Les deux premiers sortirent de l'estaminet et échangèrent des coups ; le troisième, Edouard Hoste, intervint.

Duquesne se réfugia chez lui et les deux autres auraient tenté de briser les vitres de son domicile. Il en sortit quelques instants après, muni d'un revolver qu'il déchargea sur ses agresseurs. Aucun des deux ne fut atteint.

Inculpé du délit de coups et de celui de port d'armes prohibé, Duquesne, défendu par Me Moithy a été condamné à cinquante francs d'amende; il a été acquitté du chef du délit de port d'arme; Hoste et Hauttekeeke, inculpés de coups et de bris de clôture, ont été condamnés après plaidoirie de Me M. L. Kah, à huit jours d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis et cinquante francs d'amende.

Tous trois ont été condamnés à une amende de cinq francs pour la contravention d'ivresse.

UN SEPTUAGÉNAIRE EST RENVERSÉ PAR UN TRAMWAY D.I.

Lundi soir, vers 20 h., face au n° 52 du boulevard de Fourmies, M. Emile Waroquier, 14, rue Rubens, âgé de 75 ans, a été renversé par le tramway D.I. à la suite d'un concours de circonstances que s'efforce d'établir M. Fisher, commissaire de police de permanence.

M. Waroquier a été reconduit à son domicile, il a deux côtes cassées et l'avant-bras gauche fracturé.

UNE AUTO EST TAMPONNÉE PAR UN CAMION, QUI PREND LA FUITE, SUR LE GRAND BOULEVARD, PRES DE LA LAITERIE

Un accident, dont les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves, s'est produit lundi, vers 18 h., sur le Grand Boulevard, entre la Laiterie et le Vélodrome.

Une auto, qui se dirigeait vers Lille et qui était conduite par M. Alphonse Lemaire, 10, rue du Château, à Roubaix, a été tamponnée par un camion qui, venant de Lille, a dérapé et s'est jeté sur elle. Après avoir zigzagué d'un trottoir à l'autre, le conducteur du camion continua sa route vers Roubaix, sans s'inquiéter de cet accident.

M. Lemaire s'en est tiré avec une forte commotion, mais son auto a subi de sérieux dégâts.

Le camion doit, lui aussi, porter des traces de l'accident.

Une plainte a été déposée à la police.

A ce sujet, M. Lemaire promet une forte récompense à toute personne qui, par les renseignements qu'elle donnera, permettra de retrouver le conducteur du camion, auteur de cet accident.

Le concert de carillon

Voici le programme qui sera exécuté aujourd'hui mardi, de 11 h. 30 à 12 h.: 1. Des morts la voix qui se lamente (Oberlé); 2. Du jour et de l'heure; 3. Novembre (Trémisot); 4. Marche funèbre (Beethoven); 5. Marche funèbre (Chopin).

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 1er novembre 1932 — N° 3.

LA SERVANTE AU GRAND CŒUR

PAR GEORGES DE LYS

Habituée à vivre parmi les paysans et les marins, hommes frustes et silencieux qui, pris au dehors par leur travail, ne tiennent guère de place au logis, même aux jours chômés qu'ils consacrent trop souvent au cabaret, la vue constante d'un mari attentionné, sans cesse occupé à prévoir les désirs de sa femme, à la distraire de ses langueurs, à soulager ses souffrances, suscitait dans l'âme de Tina une admiration pour son maître.

Et par une sorte d'émulation, elle [illegible] de son côté, de fournir sa participation aux efforts d'Hervé, de choyer la malade par son esprit d'initiative, la ponctualité de son service, la délicatesse de ses soins. Un sourire affectueux, un mot de remerciement la payaient largement de ses peines et lui inspiraient un désir de se dévouer davantage.

Aussi s'étonnait-elle, sans chercher à en approfondir la cause, des inquiétudes latentes dans les questions dont la harcelait sa mère, à chacune de leurs rencontres. Heureuse chez ses maîtres, les propos qui l'eussent troublée si elle avait eu peine à s'accoutumer à sa vie nouvelle ne trouvaient dès lors aucune prise sur son esprit.

Corentine attribuait seulement les inquisitions maternelles à la méfiance enracinée chez les gens du pays contre les étrangers. Et cette injustice la blessait. Elle aurait voulu que tous fussent conquis comme elle-même par les hôtes du manoir, que chacun les adoptât dans son estime et sa confiance de même qu'elle les avait intronés dans son cœur.

La fortune du jeune ménage était des plus modestes ; Taihouarn payé, ses revenus n'excédaient pas dix mille francs. Hervé s'applaudissait donc d'avoir trouvé un gîte favorable à sa malade dans un pays où la vie matérielle est peu onéreuse. Corentine lui suffisait comme bonne à tout faire, soulagée par quelques journées de femme pour la lessive et d'un gars de la ferme pour le jardinage et les grosses besognes.

Le zèle de Tina et son intelligence avisée ratifiaient le calcul de cet arrangement domestique. Certes, le service de la jeune Bretonne eût manqué de raffinement dans un intérieur mondain, mais ses maîtres se contentaient de sa bonne volonté, de son humeur égale, de sa mine avenante.

Sur un corps un peu maigre et qui n'avait pas encore pris son développement, Corentine portait une petite tête, à la face en amande chère au pinceau des Primitifs, et qu'éclairaient, à travers les franges sombres et drues des cils, deux yeux de cette nuance indécise et transparente qu'ont les eaux calmes sur les fonds sablonneux ; les prunelles limpides nageaient dans un halo irisé, aux nacrures d'opale et les regards qui en jaillissaient rayonnaient d'une lumière à la fois chaude et candide. L'arête fine du nez s'épanouissait en deux narines arrondies comme les ailes de la coiffe locale au souffle des brises. La bouche, mignonne, avançait ses lèvres en moue enfantine, mais leur pâleur dénonçait un sang appauvri par l'atavisme alcoolique, par les privations et l'absence des soins si nécessaires à l'époque où l'adolescente s'éclot à la féminité.

Hervé éprouva une satisfaction profonde à voir la jeune fille se familiariser avec sa chère dolente et surtout à la sentir sympathique à Françoise. Désormais, il possédait une sollicitude sûre pour le suppléer auprès de sa femme.

L'ancien capitaine, affecté intimement par le regret de la carrière élue et désœuvré par sa vie nouvelle, se sentait enclin à se pencher avec un intérêt sympathique, sur l'humble et forte race qui l'entourait, comme naguère il le faisait à l'égard des soldats que lui confiait le Pays.

A étudier les mœurs, les métiers, les aspirations, les besoins des gars de la côte, il sentit se développer en lui un attachement qui ne pouvait, chez l'homme d'action, rester platonique. Il résolut à les faire mieux connaître et à les défendre par la plume. N'était-ce pas encore servir la France que de rendre justice à ses enfants et de mettre en lumière ce qu'elle pouvait attendre d'eux ?

M. de Villepreux n'ignorait pas que la force primordiale d'une nation est dans sa marine. Aussi cette race fertile en marins, au cœur de laquelle il vivait, lui apparaissait la réserve vitale de la France.

L'idée conçue et mûrie, Villepreux s'y voua ardemment. Il jeta les bases d'une étude documentaire et approfondie sur le recrutement maritime et les moyens d'assurer à notre flotte la supériorité par ses équipages, il intitulerait ce travail : « Le Marin français » et prouverait que c'est par lui que nous pouvons acquérir la prépondérance.

Certes, il était trop intelligent pour nier la nécessité d'une puissance matérielle, surtout à notre époque où la science joue un rôle si considérable dans l'armement, mais il se faisait fort de montrer que les meilleurs instruments n'acquièrent leur valeur réelle que par ceux qui les utilisent, qu'en un mot l'ouvrier prime l'outil.

Il développerait par une enquête à la fois large et minutieuse ces théories trouvées en germe dans la série remarquable d'études que le poète Charles Le Goffic a groupées sous le titre de « Sur la Côte ». Il tenterait de déterminer par un courant d'opinion à la fois inspiré de patriotisme général et d'intérêt particulier pour nos populations côtières si méritantes et malheureusement si mal appréciées.

En elles pourtant était la sève régénératrice de notre grandeur. Il suffisait d'ouvrir le livre du passé pour s'en convaincre. N'était-ce point parmi les pêcheurs surtout, hélas disparus ! que la France recrutait ces équipages qui tenaient tête glorieusement aux flottes des Pays-Bas et d'Angleterre et qui avaient vaincu Ruyter. Par eux, elle pouvait se dire la reine des mers. Que les temps sont changés !...

Villepreux pénétra donc, le plus qu'il fut en son pouvoir, dans la confiance et la vie des pêcheurs. Son titre d'ancien officier lui avait, dès l'abord, valu leur respect, car ces vieilles races conservent intact le sentiment de la hiérarchie et honorent dans l'officier le dernier gentilhomme qui porte encore l'épée.

M. de Villepreux le père, mort colonel, avait tenu garnison durant l'enfance de son fils, à Brest et à Quimper. Hervé, élevé par des bonnes Bretonnes, conservait au fond de sa mémoire, de vagues rudiments du dialecte celtique. Bien vite, au contact de la population, ses souvenirs se ravivèrent et il put parler aux marins leur langage; c'était se frayer le chemin de leur cœur.

Mais si rapide fut la conquête de ces hommes simples et droits, il n'en allait pas de même auprès des commères du pays. Les présages de malheur dénoncés au sujet des nouveaux venus par la vieille Marivône, maintenaient, autour des hôtes de Taihouarn, une atmosphère de crainte superstitieuse et alimentaient les bavardages malveillants des commères.

Elles les échangeaient tout d'abord, peureusement, de bouche à oreille, assises face à face dans les cabarets devant le café traditionnel. A chaque gorgée, dont elles remplaçaient le vide dans leur tasse par l'eau-de-vie du carafon posé devant elles, leur parole devenait moins discrète. Enfin, enhardie par l'alcool, leur imagination se donnait libre carrière pour renchérir encore sur les prophéties de la Voyante.

(A suivre.)